

Gérard LAHELLEC, votre sénateur, avec vous et pour vous !

ENSEMBLE, POUR DÉFENDRE NOS ECOLES !



Après le retrait de 19 postes en 2023 qui s'est soldé par 46,5 fermetures dans les écoles publiques primaires des Côtes d'Armor, ce sont maintenant 15 retraits de postes qui sont annoncés à la rentrée 2024.

À cette commande ministérielle de 15 retraits de postes, s'ajoute celle de 5 équivalents temps plein de postes à préempter sur la dotation départementale pour financer des congés de formation pour l'enseignement du breton (c'est le cas également dans les trois autres départements de l'académie en application d'une convention intervenue entre le conseil régional et l'État). Ceci a pour effet d'entraîner un risque de fermetures supplémentaires et d'augmenter la saignée que nous avons connue en 2023.

Afin de ne pas créer de concurrence de moyens entre l'enseignement en monolingue et celui du bilingue Français-Breton, il eut été plus logique d'abonder la dotation !



La baisse démographique - qui ne représente que 1,08% des effectifs globaux en prévision pour 2024 - demeure l'argument essentiel pour justifier de nombreuses fermetures de classes dans le département. Les mobilisations sociales qui ont jalonné ces dernières semaines ont permis de réduire les 1709 retrais prévus initialement à 650.

Mais si le gouvernement dit entendre une partie des alertes quant aux conséquences de ces dispositions, il reste que ces suppressions mettent à mal la capacité de l'enseignement public à assurer sa mission d'enseignement dans un grand nombre de nos communes.

Or, selon le Gouvernement et les déclarations du Premier Ministre lui-même, l'éducation doit constituer « la mère des priorités » et ils annoncent les priorités suivantes :

- ↪ la finalisation du doublement des classes de GS en éducation prioritaire
- ↪ la progression de la scolarisation des enfants de 2 ans (TPS) dans les quartiers prioritaires.
- ↪ l'accompagnement de l'école inclusive (création d'ULIS, d'unités d'enseignement autisme et des pôles d'appui à la scolarité ou PAS)
- ↪ la pérennisation des CLA (contrats locaux d'accompagnement) et la poursuite du déploiement des TER (territoires éducatifs ruraux)

Mais, plutôt que de définir les modalités par lesquelles un enseignement de qualité pourrait être dispensé à toutes les familles, quels que soit le lieu où elles habitent, l'exercice a consisté à appliquer la règle mathématique des ratios pour supprimer...le plus équitablement possible des postes !

Les RPI, dont les premiers ont été mis en place dans les Côtes d'Armor il y a 46 ans, ont constitué une réponse positive à la baisse démographique pour continuer à offrir un enseignement de qualité dans l'ensemble des communes du département. ➔ Ils sont aujourd'hui touchés de plein fouet.

Autour de ces RPI se sont construites des solidarités intercommunales impliquant les parents d'élèves pour relever des défis permettant notamment l'accueil des élèves de moins de 3 ans, le développement d'une restauration scolaire de qualité et la réalisation d'investissements permettant le meilleur accueil des élèves, y compris des élèves de toutes petites sections (TPS moins de 3 ans) qui, dans un grand nombre dans nos communes rurales, passent la journée complète à l'école.



Ce sont là autant de considérations concrètes qui motivent le vif mécontentement des élus et des parents d'élèves dans un grand nombre de nos communes.

J'ai tenu à les assurer ici de ma solidarité active et de mon engagement résolu auprès d'eux pour obtenir la révision de la copie !

Enfin, ces dispositions viennent s'opposer totalement aux actions demandées à nos communes en matière d'aménagement du territoire et de développement rural et de telles décisions viendront assurément accentuer un peu plus le découragement de nos élus locaux.

Je mets à leur disposition mon mandat de parlementaire pour construire avec tous les autres parlementaires du département le rassemblement citoyen indispensable pour défendre un service indispensable à la vie de nos territoires.

Gérard Lahellec, votre sénateur.

1 ter rue du 71e régiment d'infanterie , 22000, Saint-Brieuc

[Se désinscrire](#)

